

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 V. 14 Vœu relatif à l'accès à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

L'interruption volontaire de grossesse est un droit des femmes depuis 1975 et la loi Veil. Alors que chaque année 200.000 IVG sont réalisées en France, on ne peut que constater qu'il est de plus en plus difficile pour les femmes d'accéder à ces soins, qui relèvent pourtant de leur droit le plus strict. Singulièrement en Ile-de-France, qui est la région où le recours à l'IVG est le plus important avec un quart des actes réalisés en France, les capacités d'accueil sont insuffisantes et les délais d'attente s'allongent ;

En effet, faute de rentabilité de l'activité, les centres IVG sont menacés. L'offre privée tout d'abord et, plus récemment, l'offre publique au fil des restructurations de l'AP-HP, sont en déclin en Ile-de-France et Paris n'est pas épargné - la diminution du nombre d'IVG réalisées à Paris depuis 2004 est estimé à - 30 %, faute d'une offre de soins suffisante sur le territoire. Aujourd'hui encore, l'acceptabilité de l'IVG n'est pas acquise et ce droit des femmes qu'est l'avortement est remis en question, non pas par le législateur, mais par la logique économique ;

La pratique de l'IVG est le parent pauvre des spécialités médicales : la formation dans le cursus médical classique est quasi inexistante, ce qui aboutit à un non renouvellement des praticiens et à un risque de pénurie de médecins pratiquant les IVG dans les prochaines années. De plus, les contrats des praticiens sont loin d'être attractifs, les conditions de travail sont précaires et les services d'orthogénie sont souvent en sursis, car jamais à l'abri d'une restructuration des services, qui se fera invariablement à leur détriment ;

Pour les femmes qui souhaitent avorter, cette situation est inquiétante. La décision de mettre un terme à une grossesse non désirée n'est pas anodine, et l'acte lui-même est encore aujourd'hui mal perçu par la société et parfois aussi par un corps médical culpabilisant. D'autre part, pour des raisons économiques ou d'organisation des services, les femmes sont de plus en plus orientées vers des IVG médicamenteuses pour lesquelles l'accompagnement est moindre et les complications plus dangereuses ;

De plus, la diminution de l'accès à l'IVG ne peut aboutir qu'à deux phénomènes : la généralisation des IVG en dehors du territoire (déjà 20 % des Parisiennes qui ont recours à ces soins, le font en dehors du département) y compris à l'étranger, en dehors des délais légaux ou non, faute de places disponibles ; et le développement de kit d'avortement en dehors de tout contrôle médical, vendus sur Internet, dont les risques de complications sont réels, y compris les décès. Les femmes seront alors confrontées à une situation d'isolement et à un sentiment de stigmatisation qui rendront leur interruption de grossesse encore plus pénible ;

Aussi, sur la proposition de Mmes Danielle FOURNIER et Véronique DUBARRY, de M. Jacques BOUTAULT et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie, « Les Verts » et Apparentés,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris réaffirme son attachement à l'accès pour toutes les femmes à l'IVG à Paris et s'oppose à tout projet de fermeture d'un centre IVG ainsi qu'à tout projet de restructuration menaçant les activités d'un centre IVG.